

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE

Service action éducative et périscolaire
N/Réf. à rappeler :
AG

METZ, LE 30 AVRIL 2009

17

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : REVALORISATION DES AIDES FINANCIERES MUNICIPALES ALLOUEES AUX ECOLES POUR LEURS SORTIES PEDAGOGIQUES ET CLASSES DECOUVERTES.

L'Education étant une des préoccupations majeures de la municipalité, la ville de Metz souhaite accentuer son aide aux écoles pour leurs sorties pédagogiques et les classes de découvertes.

L'objectif ambitieux serait que chaque élève messin puisse bénéficier, au moins une fois au cours de sa scolarité primaire d'une classe de découverte ou d'un séjour dans un environnement différent de son milieu.

Aussi un groupe de travail composé d'enseignants, de personnels du pôle affaires scolaires et action éducative réfléchissent actuellement sur les moyens nécessaires à ces objectifs.

Ceci étant, et dès à présent, afin d'encourager les initiatives de sorties pédagogiques sur une ou plusieurs journées, la municipalité souhaite doubler le budget alloué à ces activités à savoir passer d'un crédit moyen consommé de 30 000€ à un crédit moyen à consommer de 60 000€

Pour ce faire il est proposé pour l'année scolaire 2008/2009 :

- d'accentuer l'aide financière en faveur des sorties pédagogiques intra muros en augmentant le potentiel de sorties

en élémentaire → en attribuant un plus grand nombre de tickets TCRM

en maternelle → en prenant en charge un plus grand nombre de transport bus

- de participer aux classes découvertes de manière plus importante selon un barème différencié suivant les quartiers situés en Zone Urbaine Sensible ou pas.

- de proposer une formule classe découverte très souple, 2 jours à l'ADEPPA Vigy, une immersion des élèves dans un milieu naturel riche, proche de leur cité et en accord avec les valeurs environnementales défendues par la Ville.

Le document joint en annexe précise les aides financières accordées.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : Revalorisation des aides financières municipales allouées aux écoles pour leurs sorties pédagogiques et classes découvertes.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT

l'engagement de la Ville de Metz pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, par le biais notamment des sorties pédagogiques et classes découvertes organisées par les écoles messines,

DECIDE la revalorisation des aides municipales allouées aux écoles dans le cadre des sorties et classes découvertes, soit un crédit actuellement composé de 30 000€ qui passerait à plus de 60 000€ selon le barème joint en annexe.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Danielle BORI